



Nouvelle grille de salaires minima applicable au 1^{er} septembre 2017

L'accord de salaires minima signé par les partenaires sociaux le 7 mars a été étendu par arrêté ministériel du 03 août, il s'applique à compter du **1^{er} septembre 2017**.

Grille de salaires minima

Les salaires minima conventionnels issus de la nouvelle grille sont les suivants :

Catégorie	Coefficient	Salaire
Employé	150	1481
	155	1490
	165	1500
	175	1519
	185	1541
	195	1632
	205	1669
	210	1757
Maîtrise	220	1836
	230	1921
	250	2092
	270	2192
	275	2298
Cadre	320	2722
	350	2886
	370	3095
	410	3453
	450	3773

Services aux adhérents

Juridique,
Social,
Environnement,
Formation,
Représentation et défense,
Création,
Recrutement,
Transmission,
Gestion

Accompagnement
Individualisé de l'entreprise
artisanale

Pour tout renseignement, contactez le service juridique de la Corporation au 03.89.23.65.65.

Partenaire de votre entreprise

Corporation des Photographes d'Alsace

UGA - Maison de l'Artisanat 12 rue des Métiers 68000 COLMAR - tél: 03 89 23 65 65 fax: 03 89 24 04 26 corpor@artifrance.fr

Antenne du Florival 12 route d'Issenheim 68500 GUEBWILLER - tél: 03 89 83 01 93 - fax: 03 89 83 07 17

www.macorpo.com www.maisondelartisanat.fr

